



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 114697

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les difficultés financières rencontrées par les personnes veuves qui n'ont jamais travaillé et n'ont, pour seul moyen d'existence, qu'une pension de réversion d'un niveau très faible. Le taux de réversion, insuffisant, laisse les personnes veuves relevant du régime général dans des conditions de vie très précaires. Le conjoint survivant, la femme la plupart du temps, doit faire face à des charges incompressibles telles que les frais de logement, de chauffage ou d'éclairage, de plus en plus importantes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre des dispositions pour améliorer le taux de réversion des pensions et assurer, notamment en direction des veuves n'ayant jamais exercé une profession salariée, un revenu qui leur permette de faire face aux dépenses minimales.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bataille](#)

Circonscription : Nord (22^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114697

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13535